

## PROGRAMME LOI ASV MODULE 1

### LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA LOI ASV

#### ► Publics concernés

- Encadrants et dirigeants salariés des structures SAP

#### ► Objectifs

Situer son action dans le cadre de la réglementation de la loi ASV  
Préparer les éléments pour son projet de service et les évaluations interne et externe

- #### ► Pré requis : être salarié sur un poste d'encadrement

- #### ► Durée : 4 jours répartis en 2 fois 2 jours à 1 mois d'intervalle

#### ► Contenu pédagogique

Module 1 :

4 jours en 2 fois 2 jours à 1 mois d'intervalle

- Enjeux de la loi ASV et cahier des charges de l'autorisation  
Comprendre l'impact sur la pratique quotidienne et ce qu'il faut faire évoluer dans sa structure ; ce que veut dire de se situer dans le champ médico-social
  - Projet de service : les éléments à recueillir pour le rédiger, le lien à faire avec le schéma gérontologique de son département, les actions à définir sur 5 ans, l'implication des salariés dans la construction du projet de service
  - L'évaluation interne
  - L'évaluation externe
- Le lien avec les certifications existantes

#### ► Méthodes et supports pédagogiques

Présentation PowerPoint, apports théoriques, accompagnement personnalisé dans la construction des outils (grâce au temps de l'intersession, exercices pratiques)

#### ► Méthodes d'évaluation

Production des outils et mise en œuvre concrète dans la structure  
Questionnaire satisfaction

#### Organisme de formation

Brigitte CROFF Conseil et Associés  
5 rue Maurice Grandcoing  
94200 Ivry sur Seine  
Tél : 01 45 47 34 16

#### Sessions

Module 1 23 et 24/04, 14 et 15/05/2018